

N° 42/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 28 mars 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 avril 2018,

Objet de la délibération :
Contrat de cession Compagnie TeraLuna

Nombre de membres

- En exercice : 98
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont suppléés : 5
 - Dont représentés : 11
 - Excusés : 4
 - Non excusés : 12
- Votants : 82

Résultat du vote

- Pour : 82

- Contre : 0

- Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068078-20180405-42-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/04/2018

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)*

SÉANCE DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit,

Le cinq avril,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à l'Espace Culturel de Quingey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois d'avril

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Debois Jean-Pierre à M. Bérion Dominique, M. Bole Léon à M. Pierre Maire, Mme Ragot Maryvonne à M. Daudey Pierre, M. Moniotte Jacques à M. Groshenry Maxime, M. Dard Pierre à M. Chatelain Claude, M. Edme Philippe à Mme Faivre Sarah, M. Laithier Didier à M. Bonnefoi Frédéric (jusqu'à 21h00), M. Boillon Jean-Maurice à M. Ducret Sylvain, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Magneron Monique à Mme Petitot Marie-Jeanne, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent

Procuration

Suppléé(e)s

M. Monnet Serge par M. Juste Hubert, M. Dugourd Pascal par M. Legain Christophe, M. Sage Irénée par M. Castella Benoit, M. Chaussarot Michel par M. Bole Olivier, M. Maire du Poset Thierry par M. Schwendenman Grégory

Excusé(e)

Mme Boucon Galimard Sabine, Ms. Maugain Romuald, Laporte Jean & Daudey Louis

Absent(e)s

Mmes Faillenot Maryse, Breuillot Christine & Galmiche Christelle, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal, Debray Michel, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Prost Jean-Paul, Petetin Yves, Paul Jacques & Bourquin Michel

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Madame Sarah Faivre, ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Dans le cadre du Contrat de Coopération Culturelle intégré au Budget Primitif 2018, une résidence artistique de la Compagnie TeraLuna aura lieu du 8 au 13 avril à l'Espace Beltane d'Amondans en étroite collaboration avec les écoles de musique du territoire.

Un contrat de cession de 8500 € doit être signé. Cet engagement est prévu au budget 2018.

Le spectacle de sortie de résidence aura lieu le vendredi 13 avril à 20h30, en extérieur au Château d'Amondans.

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité, autorise le Président à signer le contrat de cession avec la Cie TeraLuna

Fait et délibéré en séance, le 05.04.18

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER
Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Belin
25290 ORNANS

